

CONSEIL MUNICIPAL DU 11 FÉVRIER 2016

DATE DE CONVOCATION : 28/01/2016	CONSEILLERS PRESENTS Demarcy Denis ♦ Jean-Marc Garcia ♦ Petit Olivier ♦ David Boucher ♦ Auguste Kordo ♦ François Coiseur ♦ Paul Mathon ♦ Grebent Hélène
AFFICHAGE : 23/02/2016	
NOMBRE DE CONSEILLERS: 11	
NOMBRE DE PRESENTS: 8	
NOMBRE d'ABSENTS : 3	
Secrétaire de séance : Jean-Marc Garcia	CONSEILLERS ABSENTS Guillaume Debril, SA Joaquim (pouvoir à Denis Demarcy) et Bernard Pointin

Le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni le 11 février 2016 à 20H30 à la mairie de Bonnay en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Demarcy Denis, Maire de Bonnay.

Après avoir donné lecture du compte rendu de la séance précédente, Monsieur Le Maire ouvre la séance et lit l'ordre du jour :

- ✚ Prix du bois : don au CCAS,
- ✚ Devis balayage de rue 2016,
- ✚ Chemin du cimetière : viabilisation,
- ✚ Budget/orientations
- ✚ Bail Grand Etang,
- ✚ Délibération conduite d'eau SEAP
- ✚ Info PLUI, commission urbanisme
- ✚ Infos travaux fibre
- ✚ Infos taxe incitative
- ✚ Divers.

I. Bois de chauffage.

Concernant les arbres route de la Neuville, 23 arbres blessés et dangereux ont été coupés. Ils ont été proposés aux habitants du village. Le Conseil Municipal décide de fixer à 15 euros le prix par arbre car certains arbres sont petits. La commune décide que les preneurs devront faire un don de 15 euros au CCAS dès enlèvement du bois. Il y a eu 16 demandes et chacun recevra un arbre numéroté.

Compensations :

3 arbres ont été donnés à Monsieur Portois Philippe qui est venu avec son tracteur forestier pour tirer les arbres lors de leur coupe par l'employé communal soit une demi-journée de travail.

2 arbres ont été donnés à Monsieur Jean-Louis Lamotte pour son aide lors de la dernière tempête, nettoyage de la route et aussi pour son aide annuelle (plomberie, montage, démontage et entretien pompe du cimetière...)

2 arbres ont été donnés à Monsieur Lucien Chovaux pour nettoyage avec son broyeur des branches laissées sur le terrain.

II. Devis balayage de rue pour 2016

Le Conseil municipal d'accepter le devis de Mesnil Balayage pour 6 passages par an :

	Quantité	Euro	Montant HT
Pour 6 passages /an de 2,5 km	15 km	50	750
Déplacement 1/2 X 6	3	74	222
TOTAL HT			972
TVA 20%			194,40
TOTAL TTC			1166,40

III. Chemin du cimetière, viabilisation

1/ Viabilisation chemin : Dans le cadre du PLU, il y a lieu de viabiliser une partie du chemin du cimetière. Devis qui nous ont été proposés pour une première tranche :

	Quantité	Prix unitaire	Montant HT	TVA 20%	
Devis IREM	375 m2	32	12 000	2400	14 400
Devis COLAS	375 m2	33	12 375 + couche accrochage 937,50 = 13 312,50	2662,50	15 975

Monsieur Pointin Bernard ayant pris contact avec le maire pour un éventuel projet sur ce chemin, il y aurait lieu de le prolonger jusqu'au bout de la parcelle. (Voir plan)

Monsieur le maire propose de redemander des devis et de revoir avec la communauté de communes s'il n'y a pas de possibilité d'aide.

Des subventions seront demandées dans le cadre de la DETR (dotation d'équipement des territoires ruraux).

Il y aurait lieu de réfléchir au taux de la TLE, Taxe Locale d'Équipement à 3% pour faire absorber une partie de cette dépense par les nouvelles constructions.

Le Conseil Municipal:

- demande au Maire de se renseigner auprès de Roquette pour étudier la possibilité de faire ces travaux d'après notre convention avec l'entreprise,
- de faire établir les devis pour la longueur totale de la zone AU,
- décide de conserver la TLE au taux de 2% et de se donner un délai de réflexion pour son augmentation.

Monsieur le Maire proposera des données sur la TLE pour voir l'impact sur le budget.

IV. Budget : orientations

1/ Projets : Monsieur le maire rappelle les projets en cours.

Sur 2015 : nous avons payé les trottoirs, environ 10 000 euros.

Nous avons un reste à réaliser de 3500 euros (prévus en 2015 et non payé car les travaux sont faits début 2016) et à reporter.

Il faudra prévoir :

- le chemin du cimetière,
- un programme supplémentaire cimetière de 2000 € pour enlèvement des tombes et divers travaux à faire,
- le projet mise en sécurité école et stationnement + panneau,
- quelques travaux trottoirs près de l'école avec le dossier sécurité.

2/ En attente : étude par FDE projet enfouissement côté La Neuville

Pour information : Etat des emprunts : monsieur le Maire rappelle l'état des emprunts et de la dette. Nous avons un seul emprunt.

Emprunt	Montant initial	Taux et durée	Annuité 2016	A rembourser jusqu'à	Dette en capital au 1 ^{er} janvier 2016
2013 Eclairage public et PLU	25 000 euros	2,5 sur 6 ans	4499,96	15/09 / 2019	16 060,16

V. Bail Grand étang

La commune avait loué en décembre 2015, le Grand étang à Monsieur Dimirci de Creil. Or aucun paiement n'est arrivé en Trésorerie et cette personne ne répond ni au téléphone ni à nos courriers.

C'est une cause de résiliation reprise dans le bail. Il y a lieu de louer l'étang à une autre personne.

Le Conseil Municipal décide de louer le Grand étang du Petit marais à Monsieur Rémy Gentilhomme de Méricourt l'Abbé, travaillant à l'usine Airbus de Méaulte, preneur.

Une délibération est à prendre pour annuler le premier bail et en faire un autre. Une lettre recommandée sera envoyée à Monsieur Dimirci. La location commencerait au premier mars.

Un courrier sera envoyé à la Trésorerie pour annulation du titre.

VI. Délibération conduite d'eau SEAP, syndicat d'eau potable de Corbie

Le syndicat demande élargissement de la servitude de passage.

Elargissement d'une servitude de passage instituée en 1978 au profit du SEAP de la région de Corbie

Lors de la séance du 04 Janvier 1977, la Commune de Bonnay a autorisé le passage d'une canalisation d'eau potable, dans les marais de La Neuville sur le territoire de Corbie, sur deux parcelles communales cadastrées D121 et D122.

En effet cette canalisation permet de relier la station de pompage de La Neuville et les réservoirs de sainte-Colette, route de Bray /Somme à Corbie.

A ce jour, une portion de cette dernière est fortement abîmée ce qui contraint le SEAP et son délégataire.

La Nantaise des Eaux Services, à envisager des travaux sur 450 mètres linéaires. Une canalisation en fonte TT de diamètre 300 mm doit être posée parallèlement à celle existante induisant ainsi un élargissement de la servitude de passage.

En contrepartie, il convient de fixer une indemnité compensatoire de 0,65 €/m² soit 74,75 € pour une prise de 115 m².

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, vu l'intérêt général du projet :

- d'approuver le principe de la modification de la servitude de passage et notamment son élargissement de 3m à 8 m ;
- d'approuver l'indemnité compensatoire ;
- de confier à l'Office Notarial de Corbie la rédaction de l'Acte
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte notarié et, de façon générale, l'ensemble des documents contractuels relatifs à cette servitude.

VII. Informations PLUI, commission d'urbanisme

François Coiseur délégué titulaire pour le suivi du PLUI donnera régulièrement des informations sur le suivi des travaux de cette commission de la Communauté de Communes.

VIII. Infos travaux fibres

-Travaux dans la commune en trottoirs, -Travaux en aérien, - commercialisation

Le conseil municipal demande au maire de signaler à la Communauté de Communes les problèmes suivants :

1* Le fossé d'écoulement des eaux route de Franvillers après la ferme Pointin a été partiellement rempli de terre ce qui peut provoquer des problèmes en cas de fortes pluies.

2* De la terre venant des travaux de trottoirs pour pose de la fibre a été stockée près de la fumière du GAEC Mathon. Qui doit reprendre cette terre ?

3* Les travaux d'enfouissement du câble contenant la fibre ont accentué entre La Neuville et Bonnay le problème des mares d'eau sur la route.

4* Le conseil municipal s'interroge sur la date de réfection du trottoir et de la bonne remise en état de ces trottoirs.

IX. Infos taxe incitative

Monsieur le Maire donne des informations sur ce dossier.

- Déroulement
- Bac jaune non concerné
- Réponses aux questions

X. Délégué au sisco.

Le conseil municipal après en avoir délibéré décide que Monsieur Auguste Kordo remplacera Madame Grébert Hélène en tant que délégué du SISCO Bonnay – Lahoussoye – Franvillers.

XI. DIVERS

Cantine et périscolaire

Un projet de cantine est à l'étude. Pourquoi ? Retour sur le projet de fermeture d'une classe cette année

Autorisation d'utiliser les lieux à Bonnay.

Passage commission sécurité.

Le Conseil Municipal accepte que la cantine soit installée dans la salle de la mairie mais souhaite une compensation financière pour le chauffage et le ménage.

Communes nouvelles

Après les cantons, les régions, les communautés de communes, on parle de plus en plus des fusions des communes.

Tour de table.

Actualités de la Communauté de communes

- déchetterie-recyclerie à Villers-Bretonneux, celle de Corbie reste.
- la lecture publique-le réseau-2 nouvelles médiathèques
- la piscine
- nouvelle identité visuelle pour l'office de tourisme, le slowtourisme
- assainissement collectif

Elagage des peupliers : Etat des lieux par David Boucher

Plantation de haies avec chasseurs

Autorisation pour Son et lumière de planter une haie ou plusieurs sur le site (demande sur plan).

Une réunion élargie de la Commission Marais sera organisée sur le thème de la valorisation du marais.

Monsieur David Boucher, formateur, va faire travailler ses étudiants en BTS sur ce sujet.

Il faudra aussi voir le problème des arbres qui poussent dans la Boulangerie. (Dossier à faire)

Nettoyons la nature, projet Som'Propre du dimanche 20 mars

Organisation

Qui sera là ?

Participation, des habitants, des chasseurs et du Centre équestre

Prochaines fêtes dans le village et journée à thème

La Saint-Valentin le dimanche 14 février, repas du comité des fêtes

Une journée verte le samedi 2 avril avec l'association LA3V (produits phyto, tri des déchets, taxe incitative, repas, conseils pratiques au jardin pour préparer la terre, compostage)

L'association LA3V participe aussi au jumelage avec Höxter en Allemagne à l'Ascension. La réciprocité d'accueil sera demandée en 2017.

Travaux Com de Com prévus en 2016

Reprise de rives ECF impasse du Grand Marais : 1566,00 €

Rue du Grand Marais, voirie : 25 357 €

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur le Maire lève la séance à 22h30.

Demarcy Denis	Jean-Marc Garcia	Olivier Petit
Mathon Paul	Sa Joaquim <i>Absent excusé</i>	David Boucher
Kordo Auguste	Bernard Pointin <i>Absent excusé</i>	Debril Guillaume <i>Absent excusé</i>
Coiseur François	Grébent Hélène	